

L.K.C. Horaires 2017 / 2018

sylviepechine@free.fr ou 06 88 59 36 62 (SMS ou appel)

Pour tout aménagement d'horaire, n'hésitez pas à me contacter

		Jour	Horaire	Information	Age débutants	Proposition
Enfants	Karaté 1 heure par semaine	Samedi	11 h 00 / 12 h 00		2014 (minimum 3 ans et scolarisé) / 2013 / 2012	
		Mercredi	14 h 30 / 15 h 30		2011 / 2010 / 2009	
		Mercredi	15 h 30 / 16 h 30		2008 /2007 /2006	
		Samedi	14 h 00 / 15 h 00		2011 / 2010 / 2009	
	Karaté 2 heures par semaine	Lundi	18 h 15 / 19 h 15		2005/ 2004 /	
		Mercredi	17 h 30 / 18 h 30		2003 / 2002	
		Vendredi	17 h 15 / 18 h 15			
Vendredi		18 h 15 / 19 h 15	Kata (minimum C bleue)			
Adultes	Karaté SHOTO GIMA-HA	Lundi	19 h 30 / 21 h 00		Minimum né en 2001	
		Mercredi	19 h 30 / 21 h 00			
		Vendredi	18 h 15 / 19 h 15	Kata (minimum C Bleue)		
		Samedi	9 h 30 / 11 h 00			
	Shinkyokushinkai	Vendredi	19 h 15 / 20 h 30	Cours combat		
	Gym Défense	Vendredi	20 h 30 / 21 h 30			
	Entrainement libre	Mercredi	18 h 30 / 19 h 30			

		Pour un an
- de 18 ans	Deux heures par semaine	175,00 €
	Une heure par semaine	155,00 €
+ de 18 ans	Karaté (possibilité de suivre tous les cours)	195,00 €
	Étudiants, chômeurs, cas particuliers	175,00 €
	Uniquement cours du samedi matin	160,00 €
	Gym défense (une heure par semaine)	155,00 €

Le règlement comprend les cours, l'assurance et l'adhésion club, et à partir de cette saison l'adhésion à la SHOTO GIMA-HA Association (Japon et France)

Pour ceux qui veulent la licence FF karaté il faut majorer les tarifs de 37€

Pour le renouvellement de la licence KOKUSAI BUDOIN JAPON (*Antoine TORRES*) majoration de 45€

Les chèques sont encaissés vers le 6 de chaque mois. (Indiquer au dos de votre chèque la date d'encaissement)

Réduction de 10 % accordée sur la totalité à partir du deuxième licencié de la même famille pratiquant une activité au sein du LKC

RAPPEL : « tickets jeunes » : Pour les jeunes lunévillois entre 5 et 18 ans, la municipalité offre des bons d'une valeur d'environ 16 € pour participer à une activité lunévilloise culturelle ou sportive, sans condition de ressources

Pour les obtenir il suffit de se rendre au service municipal de la jeunesse et des sports (complexe Charles Berte), avec un justificatif d'âge et de domicile. **La réduction ne peut être accordée que sur présentation de ce bon.**

Pour vous inscrire, nous vous remercions de nous fournir dans les meilleurs délais

- **la feuille de renseignements** jointe
- **deux enveloppes** (par famille) timbrées à votre adresse
- **un certificat médical pour la saison 2017 / 2018**
- **le règlement** (*un ou plusieurs versements, les premiers encaissements peuvent se faire au delà du mois d'octobre, en cas de difficultés ne pas hésiter à contacter Sylvie PECHINE, qui saura en toute discrétion trouver une solution*)